

FICHE 1 : IDENTIFICATION

ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2021

IDE

1

Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

Instructions de remplissage du questionnaire

Pour chaque fiche, les instructions de remplissage sont inscrites sur le côté ou sur le rabat de la fiche, veuillez lire attentivement ces instructions.

Instructions de remplissage de la fiche 1

La fiche 1 permet l'identification des établissements et services de la protection de l'enfance.

Les zones pré-remplies peuvent être erronées, dans ce cas veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

A. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

		MODIFICATIONS ÉVENTUELLES
N° FINESS (OU D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° SIRET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM OU RAISON SOCIALE
ADRESSE
TÉLÉPHONE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
CATÉGORIE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE
N° FINESS ENTITÉ JURIDIQUE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM OU RAISON SOCIALE
STATUT JURIDIQUE (1)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
LIBELLÉ DU STATUT JURIDIQUE

B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT A L'ENQUÊTE

Prénom	Téléphone	<input type="text"/>
Nom	Adresse électronique du répondant
Fonction		

EN CAS DE DIFFICULTÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER

Hotline enquête ES-PE 2021 :

- Tél. : 01 71 25 00 11
- Adresse électronique : hotline-enquete-espe@enquetes-drees.fr
- Horaires : 9h – 18h

(1) Si votre numéro d'identification n'est pas renseigné, vous devez utiliser la nomenclature des statuts juridiques FINESS disponible à l'adresse suivante : <http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/nomenclatures.do>

2

Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

La fiche 2 a pour objectif de décrire les capacités et l'activité des établissements de la protection de l'enfance. Si vous éprouvez des difficultés à décrire votre activité, prenez contact avec la hotline (coordonnées sur la fiche 1).

A. ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT

Type d'hébergement	Capacité installée au 31/12/2021	Effectifs hébergés au 31/12/2021	Entrées dans l'établissement en 2021 ***	Entrées dans un type d'hébergement en 2021 ***	Sorties de l'établissement en 2021 ***	Sorties d'un type d'hébergement en 2021 ***	Journées réalisées en 2021	Jours d'ouverture effective en 2021	Prix de journée TTC au 31/12/2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Ensemble des places	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Répartition par type d'hébergement									
Internat collectif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hébergement éclaté ou individualisé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Accueil mère-enfant *	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pouponnière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de vie et d'accueil	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Placement à domicile **	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre type d'hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* Pour l'accueil mère-enfant : comptabiliser toutes les personnes (mères et enfants).
 ** Pour le placement à domicile uniquement : dans la colonne « Capacité installée » (1), indiquer le nombre maximal d'enfants ou de jeunes pouvant être accompagnés par l'établissement en placement à domicile ; dans la colonne « Effectifs hébergés » (2), indiquer le nombre d'enfants et de jeunes, physiquement présents ou non au 31/12, accompagnés par l'établissement au titre d'un placement à domicile.
 *** Ne pas considérer comme des « entrées » les réadmissions après hospitalisation, vacances, séjour dans la famille ou fugue par exemple, si la place a été conservée ; ne pas considérer comme des « sorties » les sorties pour hospitalisation, vacances, séjour dans la famille ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

◆ **TYPES D'HÉBERGEMENT**

INTERNAT COLLECTIF : Hébergement au sein de la structure, y compris si celle-ci compte plusieurs unités de vie (par exemple les villages d'enfants). Pour les établissements de la PJJ : hébergement en CEF, CER, UEHC, ...
 Ne pas compter ici les sections d'accueil mère-enfant, pouponnières et lieux de vie et d'accueil.

HÉBERGEMENT ÉCLATÉ OU INDIVIDUALISÉ : Hébergement hors de la structure, dans un ensemble de logements ou chambres dispersés dans le logement ordinaire, l'habitat social ou en hôtel. Pour les établissements de la PJJ : UEHD, ...

ASSISTANT FAMILIAL : Hébergement chez un assistant familial, dès lors que le placement est géré et rémunéré par la structure.

ACCUEIL MÈRE-ENFANT : Hébergement de femmes enceintes ou de mères (y compris mineures) accompagnées de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Ne pas oublier de compter les mères et les enfants.

POUPONNIÈRE : Hébergement distinct d'enfants de moins de 3 ans.

Attention : Les structures ayant une section pouponnière pour laquelle elles ont reçu un questionnaire indépendant (numéro FINESS différent) ne doivent pas remplir cette ligne.

LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL : Structure gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir au moins trois et, au plus, sept enfants et jeunes adultes (dix par dérogation), au sens du III de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

PLACEMENT À DOMICILE : mesure d'assistance éducative par laquelle le juge confie l'enfant ou le jeune à l'aide sociale à l'enfance en application de l'article 375-3 du code civil avec un hébergement quotidien de l'enfant ou du jeune au domicile du ou des parents tout en laissant la possibilité d'un « repli » en structure d'accueil si la situation le nécessite.

AUTRE TYPE D'HÉBERGEMENT : Ne pas inclure l'accueil de jour.

◆ **COLONNES 1 à 9**

- (1) **CAPACITÉ INSTALLÉE** : Nombre de places disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple).
- (2) **EFFECTIFS HÉBERGÉS** : Nombre de personnes hébergées au 31 décembre 2021, **y compris temporairement absentes (hospitalisation, vacances en famille ou en week-end chez leur(s) parent(s), en fugue...)**.

Attention : Les enfants ou jeunes adultes alternant différents hébergements dépendant de la structure (par exemple en internat la semaine et chez un assistant familial le week-end) ne doivent être comptés que dans l'hébergement principal.

(3) **ENTRÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT** : Nombre d'entrées (admissions) dans l'établissement en 2021. Le nombre d'entrées dans l'établissement pour l'ensemble des places doit être égal au total des entrées dans l'établissement par type d'hébergement au cours de l'année.

(4) **ENTRÉES DANS UN TYPE D'HÉBERGEMENT** : Nombre d'entrées dans l'établissement par un type d'hébergement et de réorientations vers un type d'hébergement en 2021. On entend par « réorientations » les situations d'enfants ou de jeunes adultes ayant changé de type d'hébergement en cours d'année alors que ceux-ci sont restés suivis par le même établissement. Par exemple, un jeune passé d'une place en internat collectif à une place en hébergement éclaté au sein du même établissement compte comme une entrée en hébergement éclaté.
 Le nombre d'entrées pour la ligne ensemble des places doit être égal au total des entrées par type d'hébergement.

- (5) **SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT** : Nombre de sorties de l'établissement en 2021. Le nombre de sorties de l'établissement pour l'ensemble des places doit être égal au total des sorties de l'établissement par type d'hébergement au cours de l'année.
- (6) **SORTIES D'UN TYPE D'HÉBERGEMENT** : Nombre de sorties de l'établissement depuis un type d'hébergement et de réorientations depuis un type d'hébergement en 2021. On entend par « réorientations » les situations d'enfants ou de jeunes adultes ayant changé de type d'hébergement en cours d'année alors que ceux-ci sont restés suivis par le même établissement. Par exemple, un jeune passé d'une place en internat collectif à une place en hébergement éclaté au sein du même établissement compte comme une sortie d'internat collectif.
 Le nombre de sorties pour la ligne ensemble des places doit être égal au total des sorties par type d'hébergement.
- (7) **JOURNÉES RÉALISÉES** : Nombre de journées pendant lesquelles les places ont été occupées ou réservées. Par exemple, si 10 places ont été occupées toute l'année et 2 places pendant 300 jours, il faut indiquer 4 250 journées réalisées (10x365 + 2x300).
- (8) **JOURS D'OUVERTURE EFFECTIVE** : Nombre de jours de l'année pendant lesquels l'établissement est resté ouvert.
- (9) **PRIX DE JOURNÉE** : Arrondir à l'euro près. Si un même service applique plusieurs tarifs distincts, inscrire le tarif le plus fréquent pratiqué dans l'établissement pour le type d'hébergement considéré.

PLACES DE REPLI DÉDIÉES AU PLACEMENT À DOMICILE

Nombre de places de « repli » dédiées au placement à domicile au sein de l'établissement au 31/12/2021 :

Nombre de journées réalisées en 2021 sur les places de « repli » dédiées au placement à domicile :

Indiquer le nombre de journées pendant lesquelles les places de « repli » ont été physiquement occupées dans l'établissement en 2021. Par exemple, si 2 places ont été physiquement occupées toute l'année et 1 place pendant 30 jours, il faut indiquer 760 journées réalisées (2x365 + 1x30).

B. DESCRIPTION DE L'HÉBERGEMENT

MODALITÉS D'HÉBERGEMENT OU DE LOGEMENT

Ne pas comptabiliser les chambres réservées au personnel.

Modalités d'hébergement ou de logement	EFFECTIFS HÉBERGÉS AU 31/12/2021 *				
	Internat collectif	Hébergement éclaté ou individualisé	Accueil mère-enfant **	Pouponnière	Lieu de vie et d'accueil
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Chambre à 1 lit ***	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chambre à 2 lits ***	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chambre à 3 lits ***	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chambre à 4 lits ***	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Studio ***	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Appartement (hors studio)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chambre d'hôtel ****	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* Nombre de personnes hébergées au 31 décembre 2021, **y compris temporairement absentes (hospitalisation, vacances en famille ou en week-end chez leur(s) parent(s), en fugue...)**. Attention : Les personnes alternant différents hébergements dépendant de la structure (par exemple en internat la semaine et chez un assistant familial le week-end) ne doivent être comptées que dans l'hébergement principal.
 ** Comptabiliser toutes les personnes hébergées (mères et enfants).
 *** Hors chambre d'hôtel.
 **** Chambre d'hôtel d'1 lit ou de plusieurs lits.

CRITÈRES DE RÉPARTITION ENTRE LES TYPES D'HÉBERGEMENTS

TYPES D'HÉBERGEMENTS : Internat collectif, Hébergement éclaté ou individualisé, Assistant familial / famille d'accueil (PJJ), Accueil mère-enfant, Pouponnière, Lieu de vie et d'accueil, Placement à domicile, Autre type d'hébergement.

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

<input type="checkbox"/> Âge	<input type="checkbox"/> Fratries	<input type="checkbox"/> Projet pédagogique	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Sexe	<input type="checkbox"/> Durée du placement	<input type="checkbox"/> Civil / Pénal	<input type="checkbox"/> Aucun

RESTRICTIONS D'ÂGE ET DE SEXE

LIMITE D'ÂGE PRÉVUES : Il s'agit des limites d'âge indiquées dans le projet d'établissement. En l'absence de limites d'âge, indiquer 0-17 ou 0-20 ans.
PUBLIC ACCUEILLI : Cocher la case correspondante si l'établissement n'accueille que des enfants ou jeunes adultes du même sexe.

Limites d'âge prévues	Public accueilli
Âge minimum : <input type="text"/> ans Âge maximum : <input type="text"/> ans	<input type="checkbox"/> Uniquement des garçons <input type="checkbox"/> Uniquement des filles <input type="checkbox"/> Public mixte

C. ACCUEIL DE JOUR

Proposez-vous un accueil de jour ? Oui Non

→ Si oui :

Nombre d'enfants ou jeunes pris en charge le 31/12/2021 :|_|_|_|_|

Nombre de places au 31/12/2021 :|_|_|_|_|

ACCUEIL DE JOUR : Accueil à la journée d'enfants ou jeunes dans un établissement ou service situé si possible à proximité du domicile des parents sur décision du Président du Conseil départemental – protection administrative – ou sur décision judiciaire – protection judiciaire (article L.222-4-2 du Code de l'action sociale et des familles et 4° de l'article 375-3 du Code civil).

D. AUTORISATION / HABILITATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est-il :

autorisé par :

le Président du Conseil départemental (*)? Oui Non

le Président du Conseil départemental (*)
et le préfet de département conjointement ? Oui Non

habilité « Justice » par le préfet ? Oui Non

conventionné par la Sécurité sociale ? Oui Non

→ Si oui :

Année de première autorisation :|_|_|_|_|

Année de dernier renouvellement :|_|_|_|_|

→ Si oui :

Au titre de l'ordonnance de 1945 ? Oui Non

Au titre de l'article 375 du Code civil ? Oui Non

Date de la dernière habilitation :|_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Pour les établissements de la PJJ :

(Cocher la case correspondante)

Secteur public

Secteur associatif habilité exclusif

(*) ou de la métropole de Lyon

E. TYPE DE PUBLIC MENTIONNÉ DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est-il spécialisé dans l'accueil de publics particuliers, accueille-t-il certains publics ou au contraire les exclut-il ?

(Pour chaque type de public, cocher la case correspondante. Ne cocher qu'une seule case par ligne.)

	Spécialisé dans l'accueil de ce public	Accueil possible de ce public	Exclusion de ce public
Jeunes en échec scolaire, déscolarisés.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ayant des difficultés psychologiques importantes.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes porteurs d'un handicap (dont autisme).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes délinquants.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ayant une addiction.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes en difficultés multiples (*)......	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fratries.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mineurs non accompagnés (MNA) dont le statut MNA est reconnu.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mineurs non accompagnés (MNA) en cours d'évaluation de minorité et d'isolement.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femmes enceintes ou mères accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(*) On entend par jeunes en difficultés multiples, des enfants ou jeunes adultes, parfois dits « *incasables* », cumulant des difficultés personnelles sur les plans éducatif, scolaire, psychologique et dont le parcours se caractérise par l'intervention de nombreuses structures.

CODES – FICHE 3A : PERSONNEL (PERa)

Données individuelles

ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2021

FICHE 3B : PERSONNEL ET BÉNÉVOLAT (PERb)

Données agrégées

- ◆ **Fonction publique ou convention (colonne 6) :**
En général, une même convention par établissement ou service.

Code	Fonction publique ou convention
I. Fonction publique	
01	Fonction publique hospitalière (Titre IV), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
02	Fonction publique territoriale (Titre III), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
03	Fonction publique d'État (Titre II), y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires
II. Convention collective	
04	Convention collective nationale de 1951
05	Convention collective nationale de 1965
06	Convention collective nationale de 1966
07	Convention collective de l'Union des caisses nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)
08	Accords spécifiques CHRS du SYNEAS
09	Convention Croix-Rouge
10	Convention collective unique
11	Autre convention collective
III. Autre personnel	
12	Accord d'établissement
13	Ni accord d'établissement ni convention collective
14	Congréganistes non salariés

- ◆ **Statut ou type de contrat (colonne 7) :**

Code	Statut ou type de contrat
I. Fonction publique	
01	Titulaire
02	Fonctionnaire stagiaire ou fonctionnaire-élève
03	Agent non-titulaire (contractuel, vacataire, auxiliaire)
II. Convention collective ou autre accord	
04	Contrat à durée indéterminée (CDI)
05	Contrat à durée déterminée (CDD)
06	Intérim
07	Vacation ou honoraires
08	Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
III. Emploi aidé ou d'insertion	
09	Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC) [ex contrats aidés]
IV. Non salarié	
10	Gérant indépendant
11	Autre non salarié
V. Volontariat	
12	Volontaire du service civique
13	Volontaire de la réserve sociale

- ◆ **Diplôme ou corps statutaire (colonne 8) :** À renseigner uniquement pour les personnes exerçant principalement l'une des fonctions grisées dans la nomenclature des fonctions exercées (colonne 4).

Code	Diplôme ou corps statutaire
Directeur, directeur adjoint ou chef de service éducatif (fonctions principales codées 01, 02 ou 19)	
01	CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale)
02 (*)	D3S ou DESSMS (Corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux – pour les personnels de la fonction publique uniquement)
03	CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)
04	DEIS (Diplôme d'État d'ingénierie sociale) ou DSTS (Diplôme supérieur du travail social)
05	Corps des directeurs ou cadres éducatifs de la PJJ
06	Autre diplôme de niveau 7 ou 8 (Bac+5 ou supérieur : DEA, DESS, master 2 ou supérieur)
07	Autre diplôme de niveau 6 (Bac+3 ou Bac+4 : licence, licence professionnelle, maîtrise ou master 1)
08	Autre diplôme de niveau 5 (Bac+2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST)
09	Autre diplôme de niveau 3 ou 4 (Baccalauréat ou inférieur)
10	Aucun diplôme
Animateur social (fonction principale codée 47)	
11	DEJEPS (Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)
12	DUT carrière sociale option animation sociale et socioculturelle (CS ASSC)
13	BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou BEATEP (Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)
14	Autre diplôme ou brevet relatif à l'animation
15	Aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation
Éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, coordinateur social, accompagnant éducatif et social et aide médico-psychologique, éducateur familial (fonctions principales codées 14, 15, 18, 36, 37, 38, 39, 40, 42)	
16	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
17	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
18	Diplôme d'État de moniteur éducateur
19	Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
20	Diplôme d'État d'assistant familial
21	Corps des éducateurs de la PJJ
22	Autre diplôme relatif à l'intervention sociale
23	Aucun diplôme relatif à l'intervention sociale

(*) Si un directeur appartient au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ET détient un CAFDES, alors on codera 01.

- ◆ **Équivalent temps plein (colonne 9) :** Rapporter le temps de travail hebdomadaire de l'employé au temps de travail statutaire de la profession considérée, sans compter les heures supplémentaires. L'ETP obtenu doit être inférieur ou égal à 1,00. Le temps de travail hebdomadaire statutaire est généralement de 35h ou 39h – sauf par exemple pour les professeurs des écoles (26h) ou les professeurs certifiés (18h).

Attention : Si l'employé travaille dans plusieurs établissements, compter le temps passé dans l'établissement. Par exemple, un jour par semaine, donne 0,2 ETP. Si l'employé exerce plusieurs fonctions dans l'établissement, tenir compte du temps de travail total – toutes fonctions confondues. Les contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation) comptent pour 1,00.

Exemples : Pour un éducateur travaillant à mi-temps dans l'établissement, on inscrira 0,50 dans la colonne 9. Pour un psychologue à la vacation travaillant 3h par semaine, on inscrira 0,09 (=3/35) dans la colonne 9 si le temps de travail est de 35h et 0,08 (=3/39) si le temps de travail est de 39h. Pour un travailleur à temps plein consacrant 3/4 de son temps à la fonction de directeur et 1/4 à la fonction d'éducateur spécialisé, on inscrira 1,00 dans la colonne 9.

- ◆ **Travail dans un autre établissement (colonne 10) :**

La personne travaille-t-elle aussi dans au moins un autre établissement ? (autre que l'établissement pour lequel vous êtes en train de remplir le questionnaire et dont la raison sociale et le n° FINESS sont dans la fiche 1 – Identification)

Code	Travail dans un autre établissement
1	Oui, travaille dans au moins un autre établissement
2	Non, ne travaille pas dans un autre établissement

- ◆ **Travail de nuit (colonne 11) :**

Code	La personne travaille-t-elle ?
1	Le jour uniquement
2	La nuit uniquement
3	Nuit et jour, en alternance

- ◆ **Travail le week-end (colonne 12) :**

Code	La personne travaille-t-elle le week-end (samedi et/ou dimanche) ?
1	Non, uniquement en semaine
2	Oui, mais pas plus d'une fois par mois
3	Oui, plus d'une fois par mois

3B Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

La fiche 3B a pour objectif de décrire au 31/12/2021, d'une part, le personnel en remplacement, sous-traitant et en arrêt maladie, d'autre part l'activité de bénévolat au sein de la structure.

- ◆ **Remplacements, sous-traitance et arrêts maladie :**

Au 31/12/2021, combien de personnes employées sont en arrêt maladie (quelle que soit la durée de cet arrêt) ?

Au 31/12/2021, combien de personnes employées sont remplaçantes des titulaires **en congés ou en disponibilité depuis moins de 6 mois** ?

Au 31/12/2021, combien de personnes sont employées via des contrats de sous-traitance ?

- ◆ **Bénévolat :**

L'établissement ou service dispose-t-il, pour mener à bien son activité, de l'intervention régulière de bénévoles ? Oui Non

↳ Si oui, combien de bénévoles sont intervenus (hors conseil d'administration) au cours du mois de décembre 2021 ?

↳ Parmi ces bénévoles, combien sont parrains / marraines ?

↳ Parmi ces bénévoles, combien appartiennent à la réserve civique ?

Type d'activité	Volume d'intervention des bénévoles (*)				
	Très important	Assez important	Peu important	Marginal	Aucune
Administration, gestion, logistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil (du public, de jour...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éducation, hors alphabétisation (soutien scolaire, lutte contre l'illettrisme, formation...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alphabétisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement aux démarches, soutien social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justice (accès aux droits, service juridique...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation, culture, loisir, sport, camp d'été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Divers (insertion par l'activité économique, gestion, santé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(*) Cocher la case correspondante.

**FICHE 5 : SORTIES ENFANTS
ET JEUNES ADULTES**

**ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE EN 2021**

SOR

5 Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

Numéro de fiche 5 :

Nombre de fiches 5 renseignées :

La **fiche 5** a pour objectif de décrire les **sorties définitives** (c'est-à-dire quand la place n'a pas été conservée) **de l'établissement au cours de l'année 2021**, à l'exception des personnes hébergées en section d'accueil mère-enfant.

On vérifiera que le nombre d'enfants et jeunes adultes décrits pour un type d'hébergement donné est identique à celui déclaré comme « sorties de l'établissement en 2021 » dans la fiche 2 (tableau A – colonne 5).

Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 20, on utilisera plusieurs fiches 5 en les numérotant.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES DISPONIBLES SUR LA FICHE « CODES » PRÉVUE À CET EFFET.

Notice : Renseigner une ligne par enfant ou jeune adulte à décrire en reportant les codes indiqués dans les nomenclatures.

N° d'ordre de la personne	Type d'hébergement	Sexe (masculin=1, féminin=2)	Mois de naissance	Année de naissance	Date de la 1 ^{ère} mesure de placement (*)		Date d'entrée dans l'établissement (**)			Date de sortie de l'établissement		Type de mesure principale juste avant la sortie de l'établissement	Juste avant l'entrée dans l'établissement		Juste après la sortie de l'établissement					Handicap : reconnaissance MDPH (non=0, oui=1)	Pays de naissance (par zone géographique)	Mineur Non Accompagné (MNA)
					Mois	Année	Jour	Mois	Année	Jour	Mois		Type de mesure principale	Lieu de résidence	Type de mesure principale	Lieu de résidence	Place-ment à domicile à la sortie (non=0, oui=1) (***)	Principale occupation en journée	Si scolarisé : Classe suivie			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
001	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
002	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
003	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
004	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
005	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
006	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
007	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
008	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
009	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
010	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
011	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
012	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
013	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
014	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
015	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
016	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
017	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
020	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) Il s'agit de la date de la première mesure de placement dont a bénéficié l'enfant ou le jeune adulte, indépendamment du type de mesure et de l'établissement d'accueil. C'est la date marquant le début de son parcours de placement au sein de l'ASE et/ou de la PJJ.

(**) Il s'agit de la date de première entrée dans l'établissement (jour, mois et année) à partir du moment où la place de l'enfant ou du jeune adulte a été conservée. Ne pas considérer la date de renouvellement d'une mesure, ou encore, comme pour le nombre d'entrées dans la fiche 2, les réadmissions après hospitalisation, vacances ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

(***) Indiquer si l'enfant ou le jeune adulte bénéficie d'un placement à domicile (PAD ou PEAD) juste après sa sortie de l'établissement.

CODES – FICHES 4 ET 5 : ENFANTS ET JEUNES ADULTES ACCUEILLIS ET SORTIS

ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2021

CODES – ENF ET SOR

CODES

Les listes de codes ci-dessous et sur le rabat ci-après sont à utiliser pour remplir les fiches 4 et 5 sur les enfants ou jeunes adultes accueillis au 31 décembre 2021 et sortis de l'établissement au cours de l'année 2021.

- ◆ **Type d'hébergement au 31/12/2021 (colonne 2 des fiches 4 et 5) :**
Il s'agit d'indiquer le type d'hébergement des enfants et jeunes adultes décrits, sachant que les personnes en accueil mère-enfant ne sont pas à décrire ici. Pour les définitions, se référer à la fiche 2.

Code	Type d'hébergement
1	Internat collectif
2	Hébergement éclaté ou individualisé hors chambre d'hôtel
3	Hébergement éclaté ou individualisé : chambre d'hôtel
4	Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)
5	Pouponnière
6	Lieu de vie et d'accueil
7	Placement à domicile
8	Autre type d'hébergement

- ◆ **Département gardien (Conseil départemental) de l'enfant ou du jeune adulte (colonne 6 de la fiche 4) :**

Pour les enfants et jeunes adultes hébergés en établissements de l'ASE : il s'agit du Conseil départemental (ou collectivité) qui finance le prix de journée de placement (autrement dit, le Département « placeur »).

Utiliser les codes normalisés des Conseils départementaux et collectivités territoriales de la nomenclature (sur le site de collecte).

Pour les enfants et jeunes adultes hébergés en établissements de la PJJ : ne rien indiquer.

- ◆ **Lieu de résidence (colonne 12 de la fiche 4 ; colonnes 15 et 17 de la fiche 5) :**

Code	Lieu de résidence
01	Chez les parents
02	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif (*)
03	Dans un logement personnel, hors logement adapté
04	En logement adapté (FJT, résidence sociale...)
05	En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence...)
06	Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue
07	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance...)
08	En établissement de placement relevant du pénal (centre éducatif fermé/renforcé, établissement de placement éducatif...)
09	En établissement pénitentiaire
10	Chez un assistant familial
11	En établissement médico-social (y compris handicap)
12	En établissement hospitalier
13	En internat scolaire
14	Autre
15	Inconnu

(*) En référence à l'accueil bénévole et durable inscrit dans la loi sur la Protection de l'enfant du 14 mars 2016 (articles L221-2-1 et D221-16 à D221-24 du CASF)

- ◆ **Type de mesure principale (colonnes 11 et 13 de la fiche 4 ; colonnes 13, 14 et 16 de la fiche 5) :**

Code	Type de mesure	Référence	
		Code de l'action sociale et des familles	Code civil
Mesure administrative de placement			
01	Pupille de l'État (y compris pupille à titre provisoire)	L222-5,2°	-
02	Accueil provisoire de mineurs (AP)	L222-5,1°	-
03	Mesure de jeunes majeurs (dont Accueil Provisoire de Jeunes Majeurs)	L222-5, avant-dernier alinéa	-
Mesure judiciaire de placement			
04	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'enfance en danger (y compris placement à domicile)	L222-5,3°	375-3,3°
05	Délégation de l'Autorité parentale à l'ASE (DAP)	L222-5,3°	377
06	Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement	L228-3	377 et 377-1
07	Retrait partiel de l'autorité parentale	L222-5,3°	379-1 et 380
08	Tutelle déferée à l'ASE	L222-5,3°	411
Placement direct par le juge			
09	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de l'enfance en danger	L228-3	375-3-5
10	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de la protection des jeunes majeurs (décret n° 75-96 du 18 février 1975)	-	-
11	Placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance	L228-3	375-3,2° et 375-5
Mesure pénale de placement			
12	Placement présentiel	Ordonnance du 2 février 1945 du	Code pénal
13	Placement postsentenciel		
Mesure de milieu ouvert			
14	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert)	L228-3	375-2, 375-4
15	AED (mesure administrative d'action éducative à domicile)	L222-3	-
16	Mesure pénale de milieu ouvert		
Autre			
17	Accueil d'urgence (de type "5 jours" ou de type "72h")	L223-2	-
18	Autre mesure	-	-
19	Aucune mesure	-	-

- ◆ **Mesure de milieu ouvert (colonne 14 de la fiche 4) :** Indiquer si l'enfant ou le jeune adulte bénéficie d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED) ou bien fait l'objet d'une mesure pénale de milieu ouvert en plus d'une mesure de placement. Si l'enfant ou le jeune adulte ne fait l'objet que d'une mesure de milieu ouvert sans mesure de placement, cette mesure doit être indiquée en mesure principale et non ici.

Code	Mesure de milieu ouvert
0	Non
1	AEMO
2	AED
3	Mesure pénale de milieu ouvert

- ◆ **Type d'accueil (colonne 15 de la fiche 4) :**

Code	Type d'accueil
1	Hébergement complet
2	Accueil séquentiel ou modulable : hébergement alternant les temps de présence dans la structure et au domicile. Il s'agit notamment de l'hébergement de semaine.
3	Accueil diversifié : hébergement alternant les temps de présence dans différentes structures (établissement social, famille relais...).
4	En séjour de rupture : dit aussi séjour de distanciation, d'apaisement, de répit ou de remobilisation. Séjour d'éloignement temporaire proposé aux enfants et jeunes dont la situation justifie une rupture avec leur environnement actuel.

- ◆ **Principale occupation en journée – Fiche 4 (colonne 17) :**

Code	Principale occupation en journée – Fiche 4
Scolarisé	
01	Dans un établissement de l'Éducation nationale (public ou privé sous contrat) hors EREA
02	Dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
03	Dans un établissement scolaire du ministère de l'Agriculture
04	Dans un centre de formation d'apprentis (CFA)
05	Dans un institut médico-éducatif (IME), un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) ou un autre établissement pour enfants handicapés
06	Dans un autre établissement médico-social, social ou médical
07	Dans l'établissement lui-même
08	Par correspondance (avec ou sans soutien de la structure)
09	Dans un autre lieu
Non scolarisé	
10	En formation ou en stage
11	En emploi
12	À la recherche d'un emploi
13	Autre (*)
Occupation inconnue	
14	

(*) Cet item comprend notamment les enfants de moins de 3 ans qui ne sont pas scolarisés, les 3 ans ou plus déscolarisés et les jeunes inactifs.

- ◆ **Principale occupation en journée – Fiche 5 (colonne 19) :**

Code	Principale occupation en journée – Fiche 5
1	Scolarisé
2	Non scolarisé
3	Occupation inconnue

- ◆ **Classe suivie – Fiche 4 (colonne 18) :**
Pour les enfants et jeunes adultes scolarisés uniquement.

Code	Classe suivie – Fiche 4
Premier degré	
01	Classe de l'enseignement pré-élémentaire (maternelle)
02	Classe de l'enseignement élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)
03	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ou autre classe du premier degré
Second degré	
04	Collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
05	SEGPA
06	Second cycle général et technologique (2nde, 1ère générale et 1ère d'adaptation, terminale, BT, BTA...)
07	Préparation au CAP ou CAPA
08	Préparation au bac professionnel (en 1 ou 3 ans) ou au BMA
09	Autre classe (ULIS-collège, ULIS-lycée, UPE2A, classe-relais, atelier-relais, 3 ^{ème} prépa-métiers...)
Enseignement supérieur	
10	Classe d'enseignement supérieur (BTS, IUT, université...)
Autre classe	
11	
Classe inconnue	
12	

- ◆ **Classe suivie – Fiche 5 (colonne 20) :**
Pour les enfants et jeunes adultes scolarisés uniquement.

Code	Classe suivie – Fiche 5
Premier degré	
1	Classe de l'enseignement pré-élémentaire (maternelle), Classe de l'enseignement élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ou autre classe du premier degré
Second degré	
2	Premier cycle : Collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)
3	Second cycle général et technologique (2nde, 1ère générale et 1ère d'adaptation, terminale, BT, BTA...)
4	Second cycle professionnel : Préparation au CAP ou CAPA, Préparation au bac professionnel (en 1 ou 3 ans) ou au BMA
5	SEGPA ou autre classe (ULIS-collège, ULIS-lycée, UPE2A, classe-relais, atelier-relais, 3 ^{ème} prépa-métiers...)
Enseignement supérieur	
6	Classe d'enseignement supérieur (BTS, IUT, université...)
Autre classe	
7	
Classe inconnue	
8	

- ◆ **Fréquentation effective à temps complet ? (colonne 19 de la fiche 4) :**

Pour les enfants et jeunes adultes scolarisés uniquement.

Code	Fréquentation effective à temps complet ?
1	Oui
2	Non, fréquentation partielle ou absence de fréquentation du fait du jeune (absentéisme)
3	Non, fréquentation partielle ou absence de fréquentation du fait de l'établissement de scolarisation (refus d'accueil à temps complet)

- ◆ **Pays de naissance par zone géographique (colonne 21 de la fiche 4 ; colonne 22 de la fiche 5) :**

Code	Zone géographique
1	France
2	Union Européenne hors France (*)
3	Hors Union Européenne
4	Inconnu

(*) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- ◆ **Mineur Non Accompagné (MNA) (colonne 22 de la fiche 4 ; colonne 23 de la fiche 5) :**

L'enfant ou le jeune adulte est-il mineur (ou jeune majeur) non accompagné (MNA) ?

Les mineurs non accompagnés (MNA) sont des « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » (articles L. 112-3 et L. 221-2-2 du CASF). À défaut de dénomination administrative spécifique pour les jeunes majeurs, on entend ici comme MNA des mineurs et des jeunes pouvant être âgés de 18 ans ou plus.

Également, en l'absence de dénomination actuelle, on entend ici comme « MNA » des jeunes se présentant comme MNA et dont le statut est en cours (ou en attente) d'évaluation conduite par le Conseil départemental (ou collectivité).

Code	Zone géographique
0	Non-MNA : l'enfant ou le jeune adulte n'est pas MNA.
1	MNA dont le statut est reconnu : enfant ou jeune adulte entré dans le droit commun de la protection de l'enfance, après évaluation du Conseil départemental (ou collectivité) reconnaissant sa minorité et son isolement familial sur le territoire français (décret n° 2016-840 du 24 juin 2016).
2	MNA en cours d'évaluation de minorité et d'isolement : enfant ou jeune adulte mis à l'abri et se déclarant comme MNA, en attente ou en cours d'évaluation en vue d'être reconnu MNA (et d'entrer dans le droit commun de la protection de l'enfance), que l'évaluation aboutisse ou non à une reconnaissance de la minorité et l'isolement familial.

**FICHE AE : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
ACTION ÉDUCATIVE À DOMICILE
PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

**ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
EN 2021**

AEC

La **fiche AE** a pour objectif de décrire l'activité des services d'action éducative et des clubs ou équipes de prévention spécialisée.

Attention : Pour les Conseils départementaux (ou collectivités territoriales), la **fiche AE** ne concerne que les actions éducatives mises en œuvre en régie directe, en interne, par les services du Département (ou collectivité territoriale). Les actions éducatives mises en œuvre par les services associatifs sont quant à elles renseignées par chacun de ces services ; les clubs ou équipes de prévention gérés par le Département (ou collectivité territoriale) renseignent également chacun leur propre questionnaire.

Les zones pré-remplies peuvent être erronées, dans ce cas veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

A. IDENTIFICATION DU SERVICE

N° FINESS (OU D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE) / N° DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (OU COLLECTIVITÉ TERRITORIALE)	_____	MODIFICATIONS ÉVENTUELLES	_____
N° SIRET	_____		_____
NOM OU RAISON SOCIALE	_____		_____
ADRESSE	_____		_____
TÉLÉPHONE	_____		_____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	_____		_____
CATÉGORIE	_____		_____
LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE	_____		_____
N° FINESS ENTITÉ JURIDIQUE	_____		_____
NOM OU RAISON SOCIALE	_____		_____
STATUT JURIDIQUE (1)	_____		_____
LIBELLÉ DU STATUT JURIDIQUE	_____		_____

(1) Si votre numéro d'identification n'est pas renseigné, vous devez utiliser la nomenclature des statuts juridiques FINESS disponible à l'adresse suivante : <http://finess.sante.gouv.fr/finess/sp/nomenclatures.do>

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE

Nom : Prénom : Fonction :
Téléphone : _____ Adresse électronique du répondant :

B. ACTIVITÉ DU SERVICE AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Votre service est un * : Service AEMO Service AED Club ou équipe de prévention

* Plusieurs réponses possibles

Nombre d'enfants et jeunes adultes suivis au 31/12/2021	_____
Nombre d'entrées en 2021	_____
Nombre de sorties en 2021	_____
Nombre total de journées réalisées en 2021	_____
Nombre d'enfants et jeunes adultes inscrits sur liste d'attente au 31/12/2021	_____
Nombre de places d'hébergement d'urgence au 31/12/2021	_____
Norme par travailleur social fixée par le service (nombre de personnes suivies pour un ETP)	_____

C. PERSONNEL EN FONCTION AU 31/12/2021

	Effectifs	Équivalents temps plein
Personnel de gestion et d'administration	_____	_____
Personnel éducatif *	_____	_____
<i>Dont moniteurs-éducateurs (ME)</i>	_____	_____
<i>Dont éducateurs spécialisés (ES)</i>	_____	_____
<i>Dont éducateurs de jeunes enfants (EJE)</i>	_____	_____
Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)	_____	_____
Conseillers en économie sociale familiale (CESF)	_____	_____
Médiateurs sociaux	_____	_____
Psychologues ou équivalents	_____	_____
Autres types de personnels	_____	_____
Total	_____	_____

Équivalents temps plein (ETP) : Il s'agit de rapporter le temps de travail hebdomadaire du salarié dans le service, sans compter les heures supplémentaires, au temps de travail statutaire de la profession considérée puis de sommer ces ETP pour l'ensemble du personnel. **Ne doivent pas être comptés :** les personnes en congé ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus, les remplaçants de personnes absentes depuis moins de 6 mois, les sous-traitants, les bénévoles (y compris les membres de la réserve civique), les stagiaires (sauf stagiaires fonctionnaires). **Doivent être comptés :** les personnes en congé ou disponibilité depuis moins de 6 mois, les remplaçants de personnes absentes depuis 6 mois ou plus, les personnes en contrat aidé ou en alternance, CDD et intérimaires (sauf s'ils remplacent des personnes absentes depuis moins de 6 mois), les congréganistes non salariés, le personnel des CCAS ou de la mairie qui interviennent dans le service, les vacataires, les volontaires du service civique ou de la réserve sociale.

* Y compris le personnel éducatif ayant une fonction d'encadrement.

D. ENFANTS OU JEUNES ADULTES SUIVIS PAR LE SERVICE AU 31/12/2021

Indiquer le nombre d'enfants ou jeunes adultes concernés pour chaque modalité. Le total de chaque tableau doit correspondre au nombre d'enfants ou jeunes adultes suivis figurant dans la partie B.

Sexe	Nombre
Garçons	_____
Filles	_____
Âge	Nombre
Moins de 3 ans	_____
De 3 à moins de 6 ans	_____
De 6 à moins de 10 ans	_____
De 10 à moins de 12 ans	_____
De 12 à moins de 16 ans	_____
De 16 à moins de 18 ans	_____
De 18 à moins de 21 ans	_____
De 21 à moins de 25 ans	_____
25 ans et plus	_____
Handicap : reconnaissance MDPH (maison départementale des personnes handicapées)	Nombre
Reconnaissance MDPH	_____
Pas de reconnaissance MDPH	_____
Inconnue	_____
Occupation en journée	Nombre
Non scolarisé de moins de 3 ans	_____
Inoccupé et déscolarisé, de 3 à moins de 16 ans	_____
Scolarisé	_____
En formation professionnelle, en apprentissage ou en stage	_____
En emploi	_____
En recherche d'emploi	_____
Inoccupé (pour les 16 ans et plus)	_____
Hospitalisation ou autre établissement sanitaire	_____
Autre	_____
Inconnue	_____
Hébergement ou logement principal	Nombre
Dans un logement personnel, hors logement adapté	_____
En logement adapté (FJT, résidence sociale...) ou centre d'hébergement (CHRS, CADA, urgence...)	_____
Chez les parents	_____
Chez de la famille, des amis ou un tiers digne de confiance	_____
En famille d'accueil	_____
En établissement de placement (ASE ou PJJ)	_____
En hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue	_____
Autre	_____
Inconnue	_____
Ancienneté du suivi (sans interruption)	Nombre
Moins de six mois	_____
De six mois à moins d'un an	_____
De un an à moins de deux ans	_____
De deux ans à moins de trois ans	_____
Trois ans et plus	_____
Inconnue	_____

Type de suivi	Nombre
AEMO	_____
AEMO renforcée	_____
AED	_____
AED renforcée	_____
Prévention spécialisée	_____
<i>Tableau réservé aux clubs et équipes de prévention</i>	
Origine du premier contact	Nombre
Contact de rue	_____
Réseau informel	_____
Réseau institutionnel	_____
<i>dont Éducation Nationale</i>	
<i>dont Ministère de la Justice (notamment PJJ)</i>	
<i>dont Conseil départemental (notamment ASE)</i>	
<i>dont mairie, agglomération ou communauté de communes</i>	
Inconnu	_____

E. ENFANTS OU JEUNES ADULTES SORTIS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Indiquer le nombre d'enfants ou jeunes adultes concernés pour chaque modalité. Le total de chaque tableau doit correspondre au nombre de sorties figurant dans la partie B.

Sexe	Nombre
Garçons	_____
Filles	_____
Âge à la sortie	Nombre
Moins de 3 ans	_____
De 3 à moins de 6 ans	_____
De 6 à moins de 10 ans	_____
De 10 à moins de 12 ans	_____
De 12 à moins de 16 ans	_____
De 16 à moins de 18 ans	_____
De 18 à moins de 21 ans	_____
De 21 à moins de 25 ans	_____
25 ans et plus	_____
Durée du suivi (sans interruption)	Nombre
Moins de six mois	_____
De six mois à moins d'un an	_____
De un an à moins de deux ans	_____
De deux ans à moins de trois ans	_____
Trois ans et plus	_____
Inconnue	_____

F. LISTE D'ATTENTE AU 31/12/2021

Indiquer le nombre d'enfants ou jeunes adultes concernés pour chaque modalité. Le total du tableau doit correspondre au nombre d'enfants ou jeunes adultes inscrits sur liste d'attente figurant dans la partie B.

Enfants ou jeunes adultes inscrits sur liste d'attente du service	Nombre
Depuis moins de 1 mois	_____
Depuis 1 à moins de 3 mois	_____
Depuis 3 à moins de 6 mois	_____
Depuis au moins 6 mois	_____

FIN DU QUESTIONNAIRE

**ES-PE 2021 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
EN 2021**

FIN

Nous vous remercions pour votre contribution

Pouvez-vous indiquer approximativement le temps de réponse à l'enquête (saisie des réponses, rassemblement des informations nécessaires au remplissage) ? [] [] heures [] [] minutes

Si vous avez des remarques sur l'enquête ES-PE, merci de les préciser dans l'encart ci-dessous :

L'enquête ES-PE s'intéresse à l'activité des établissements et services de la protection de l'enfance, aux principales caractéristiques du personnel en fonction, et au profil des enfants, adolescents et jeunes adultes qui sont hébergés ou accompagnés dans ces structures, et de ceux qui en sont sortis.

L'enquête ES-PE est un dispositif central pour nourrir les connaissances statistiques sur le champ de la protection de l'enfance, car elle permet de réaliser une observation fine du fonctionnement des structures d'accueil et de leur population. Elle constitue un outil précieux pour le pilotage des politiques publiques et d'aide à la planification des établissements et services.

Une fois la collecte terminée et les données validées, les résultats sont diffusés via [le site internet de la DREES](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la hotline de l'enquête à hotline-enquete-espe@enquetes-drees.fr